ID: 077-217700541-20240111-202404-DE



COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX

Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2024 à 19h00

Date de convocation: 04/01/2024 Date d'affichage: 05/01/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice: 15 : 09 présents

votant : 10

> L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

> Étaient présents: M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. BOURGEOIS Grégory - M. DUSSAUD Dominique -M. LEGOUGE Pierre - Mme DENIS Rose-Marie - Mme POMA Olga - M. CAYE Frédéric - Mme FLORENCE Marie-Thérèse - M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

> Absents excusés: Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire - M. BOURGEOIS Grégory - Mme PORREAUX-MAOUART Séverine - M. CAYE Frédéric (pouvoir donné à Monsieur DEMELUN Alain)

Absents: Mme MEBTOUL Naouël

Mme FLORENCE Marie-Thérèse a été élue secrétaire

N°04-2024

OBJET : Demande de toutes subventions d'État pour les travaux de rénovation de l'Église

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de préciser la délibération précédente. C'est l'entreprise Bati-Fonseca qui a été retenue, pour un montant de 86 453 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le projet détaillé ci-avant pour un coût de 86 453 € HT.

SOLLICITE toutes subventions d'État, pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 90 % soit un montant de 77 807,70 € HT (article 82 de la loi engagement et proximité pour favoriser la sauvegarde du patrimoine non classé qui permet au Préfet d'accorder des dérogations à la limite de 80 % maximum d'aide publique pour ce patrimoine). Reste à charge communal serait alors de 10 % du montant soit 8 645,30 € HT.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la promesse des subventions possibles.

DIT que cette dépense sera créditée au compte 2131 (Bâtiments publics) de la section d'Investissement au Budget Primitif 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À la-Brosse-Montceaux, le 23/01/2024

Le Maire, A. DEMELUN



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Les formalités de publications ayant été effectuées le : 23/01/2024

Le Maire,

